



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 novembre 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. Alexandre Moraga

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du budget 2022 :
 - 5.1. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 novembre 2021
 - 5.2. Vote de la Délibération D234 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2022
 - 5.3. Vote de la délibération D235 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
 - 5.4. Vote de la délibération D236 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2022.
6. Projet de délibération D237 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 118'497.- destiné à l'amortissement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation (crédit de CHF 223'000.- du 16 mai 2011 destiné à l'étude d'un projet définitif de nouveau club-house et de réaménagement de la zone sportive).

7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : demande de naturalisation

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Les membres n'ayant aucune remarque, le PV du 18 octobre 2021 est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Communication Bureau Conseil municipal

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de M. Apothéloz, Conseiller d'Etat, concernant la modification de la loi sur l'administration des communes relative à la possibilité de proposer des membres suppléants dans les Conseils municipaux. Cette modification a été votée par le Grand Conseil le 3 septembre, mais avec plus de souplesse que le texte initial étant donné que chaque commune peut décider si elle souhaite appliquer cette nouvelle disposition. Le Bureau en a parlé et a décidé de transmettre ce dossier à la Commission Finances, sécurité et règlements afin de l'étudier et de faire une proposition au Conseil municipal. Si la commune décide de faire usage de cette nouvelle possibilité, il y aura lieu de modifier le règlement du Conseil municipal.

3. Communications des Président-e-s de commissions

M. Botbol annonce que lors de la séance du 20 octobre 2021, la commission Urbanisme, mobilité et grands projets s'est réunie afin d'examiner l'avant-projet concernant les aménagements d'espaces publics au centre du village. La commission a, dans l'ensemble, approuvé cet avant-projet avec toutefois quelques remarques et propositions à étudier. L'architecte, M. Malnati, présentera prochainement le nouveau projet avec les modifications demandées. La commission a également étudié le projet du plan de stationnement dans la commune et l'a approuvé. Ce plan sera envoyé à l'Office cantonal des transports pour validation.

M. Annen informe que la commission des finances, de la sécurité et des règlements s'est réunie le 3 novembre 2021 pour discuter du budget 2022 ainsi que de l'ensemble des crédits, du taux de dégrèvement et de la taxe professionnelle. Le rapport de cette commission sera présenté au point 5 de la présente séance.

4. Communication de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Projet de nouvelle ligne de bus : M. le Maire informe le Conseil que les autorisations de construire pour les travaux à réaliser aux chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi qu'au chemin du Claiset, ont été délivrées à la fin du mois d'octobre. Il rappelle que ces aménagements routiers sont nécessaires pour la mise en place de la nouvelle ligne de bus no 49 qui doit relier Veyrier, Troinex et le Bachet-de-Pesay.

La prochaine étape consistera à soumettre au Conseil municipal une demande de crédit pour la réalisation de ces travaux. Les soumissions ont été envoyées à plusieurs entreprises et le coût des aménagements devrait être présenté à la commission des infrastructures au début du mois de janvier.

Ouverture prochaine d'un nouveau commerce à la Grand-Cour : M. Lavorel a le plaisir d'informer que les locaux de l'ancienne poste au chemin de la Grand-Cour 4 vont bientôt accueillir un nouveau commerce : un magasin de fleurs.

La volonté de la Mairie a toujours été, suite à la fermeture de l'office postal, de proposer une nouvelle offre commerciale aux habitants de Troinex et suite aux propositions qu'elle a reçues ces derniers mois, elle a retenu le projet de deux habitantes de la commune qui souhaitent donc ouvrir un magasin de fleurs.

Outre la vente de fleurs, cette nouvelle petite entreprise proposera également des ateliers créatifs pour les enfants ou pour les adultes. Quelques travaux vont être réalisés dans le local et l'ouverture de ce magasin est prévue pour février ou mars de l'année prochaine.

Une nouvelle manifestation le 7 janvier prochain : Une nouvelle manifestation aura lieu au début de chaque année, la première édition étant prévue le vendredi 7 janvier prochain : il s'agit des « Vœux du Maire », cérémonie qui existe déjà dans certaines communes genevoises et qui est très répandue en France. C'est à l'occasion de cette manifestation que sera décerné désormais le Mérite Troinésien, alors qu'il était remis jusqu'à présent lors de la soirée de la commune.

M. le Maire a été invité par certaines communes qui organisent une telle réception et il a trouvé que c'est une bonne occasion de communiquer et de donner à la population des informations sur les projets prévus pour l'année qui s'ouvre.

Cette manifestation aura lieu dans la salle des fêtes et le certificat COVID sera demandé.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Participation à un nouveau réseau de vélos-cargos électriques : Un habitant de la commune a proposé à la Mairie de participer à un nouveau réseau de partage de vélos-cargos électriques qui s'appelle « carvelo2go ». Voici ce qu'écrivait cet habitant :

« Nous y avons recours (à ce système de vélos-cargos) depuis un certain temps en utilisant des vélos disponibles à Carouge et passons de magnifiques journées en famille. Le système est très simple et pratique, permet d'accéder ponctuellement à ce genre de véhicule (dont l'acquisition n'est pas à la portée de tout le monde) et sensibilise la population à l'utilisation de moyens de transport plus écologiques ».

Il est déjà possible de trouver ces vélos dans certaines villes ou grandes communes, comme Carouge ou Bernex.

La Mairie a trouvé que cette proposition était intéressante, raison pour laquelle elle a proposé d'inscrire un montant de CHF 5'000.- (qui correspond au financement de 2 vélos-cargos pour une année), au budget 2022, budget que vous devriez voter tout à l'heure.

L'administration communale prendra contact avec la plateforme de partage « carvelo2go » au début de l'année prochaine pour organiser l'arrivée de ces vélos et pour choisir un emplacement.

Thalya Burford, l'espoir Suisse du BMX féminin : en parlant de vélo, M. Truan mentionne Mme Thalya Burford qui a décroché le Mérite Troinésien en 2019. Cette jeune sportive représente l'espoir suisse du BMX féminin et ne cesse de briller dans ce sport, en décrochant la première place de la première, troisième et quatrième manche de la coupe du monde 2021. Grâce à ces résultats, Thalya est en tête du classement des coureuses de moins de 23 ans. Après le confinement, la jeune athlète s'est fait une place sur le plan européen et mondial du BMX racing en 2021. Depuis qu'elle a intégré la sélection suisse l'année dernière, elle enchaîne les bons voire très bons résultats, présage d'une carrière prometteuse. Des informations sur cette sportive troinésienne sont également disponibles sur le site de la commune.

Motions du Conseil municipal concernant l'aménagement du 4^{ème} court de tennis pour un usage occasionnel multisport et pour des aménagements temporaires d'infrastructures sportives : Suite au vote, par le Conseil municipal, de ces deux motions lors de la séance du 13 septembre 2021, la Mairie s'est penchée sur les différentes invites et propositions.

M. l'Adjoint relève qu'il sera difficile de répondre à toutes les demandes, notamment pour les raisons suivantes :

- Le temps nécessaire pour la mise en place d'infrastructures sportives, même provisoires, est forcément assez long ; en effet, quel que soit le projet, une autorisation de construire sera en principe nécessaire et les études à mener prennent un certain temps.
- Par ailleurs, les secteurs disponibles pour aménager de telles infrastructures ne sont pas nombreux et la Mairie a d'ores et déjà renoncé à étudier des projets sur des terrains situés en zone agricole.

Les réflexions se sont donc portées essentiellement sur deux des invites des motions précitées : l'aménagement d'un nouveau terrain de sport pérenne et le déplacement éventuel du premier tronçon du chemin Dottrens de manière à agrandir la zone sportive et de loisirs.

Pour ce qui est du nouveau terrain de sport, le secteur envisagé est celui situé entre la salle des fêtes et le Nant de Sac. Selon un représentant des terrains multisports « Agospace », cet emplacement conviendrait très bien et la Mairie présentera à la commission DDI les offres pour l'aménagement d'un tel terrain à cet endroit.

En ce qui concerne le chemin Dottrens, il a été demandé à l'architecte en charge du projet de crèche, M. Carneiro, d'étudier à quelles conditions il serait possible de le déplacer et quels espaces supplémentaires cela offrirait. Les résultats de cette étude seront également présentés à la commission DDI.

Enfin, la Mairie a pris langue avec le président du club de tennis au sujet de l'idée d'aménager le 4^e court de tennis afin de permettre la pratique de différents sports. Il n'y a pas eu de refus d'entrée en matière, mais cette proposition soulève passablement de questions et il faudra à nouveau rencontrer les représentants du tennis afin d'en parler.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Banc du bien-vivre ensemble : Mme Hirsch rappelle qu'elle avait parlé, lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril dernier, du projet de « banc du bien-vivre ensemble » mis en place par Action Innocence, en collaboration avec l'ECAL (école cantonale d'art de Lausanne) et la direction de l'établissement scolaire Tambourine – Vigne-Rouge et Troinex. Ce projet a été initié dans le cadre d'une campagne contre le harcèlement. Le projet retenu, intitulé « Mikado », avait été présenté avec des photos.

L'étape suivante consistait à choisir un emplacement dans un des préaux de l'école, ce qui a été fait. Ce banc sera placé dans le préau principal, à gauche juste après l'entrée. Par la suite, les élèves ont pu choisir, par un vote, parmi 3 configurations (3 formes de mise en place du banc) proposées par l'ECAL, durant une exposition qui s'est déroulée fin août dans l'ancienne salle communale.

Le projet définitif est donc maintenant prêt et le banc sera installé ce jeudi 18 novembre. Ultérieurement, une petite animation pour les enfants, dans le cadre scolaire, sera organisée par le corps enseignant. Il est par ailleurs prévu de diffuser un communiqué de presse pour présenter ce projet et un article sera publié dans le journal communal TROIMAG. Il n'y aura par contre pas d'inauguration officielle pour cause de mesures COVID.

5. Approbation du budget 2022 :

5.1. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 novembre 2021

M. Calame donne lecture du rapport, rédigé par Mme Schneider-Bidaux, de la commission des finances, de la sécurité et des règlements du 3 novembre 2021 (voir annexe 1).

Mme la Présidente remercie M. Calame de sa lecture et les membres du Conseil n'ayant pas de question, elle propose de voter les délibérations les unes après les autres.

5.2. Vote de la Délibération D234 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2022

Mme Schneider-Bidaux donne lecture de la délibération D234 :

*« Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,*

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide :

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 100 %. »

En l'absence de commentaires, Mme la Présidente propose de passer au vote. **A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D234.**

5.3. Vote de la délibération D235 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes

Mme la Présidente fait lecture de cette délibération :

« Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent des logements et celles qui n'en construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu la décision de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, répartie entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 161'000.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462) "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2023.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met au vote la délibération D235, qui est acceptée à l'unanimité.

5.4. Vote de la délibération D236 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2022.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D236 :

« Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 10'700'224 aux charges et de CHF 10'774'930 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 74'706,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 74'706 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'564'193,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 8'061'000 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 8'061'000,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'564'193 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 6'496'807,

Vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 novembre 2021,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de CHF 10'700'224 aux charges et de CHF 10'774'930 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 74'706. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 74'706 et résultat extraordinaire de CHF 0.
2. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 47'300 et aux Adjoints à CHF 36'300 chacun, soit CHF 119'900 au total.
3. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.
4. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 40 centimes.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

En l'absence de remarques, la Présidente met au vote la délibération D236 qui est approuvée à l'unanimité.

6. **Projet de délibération D237 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 118'497.- destiné à l'amortissement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation (crédit de CHF 223'000.- du 16 mai 2011 destiné à l'étude d'un projet définitif de nouveau club-house et de réaménagement de la zone sportive).**

Mme la Présidente fait lecture du projet de cette délibération :

« Vu le crédit de CHF 223'000 voté le 16 mai 2011 destiné à l'étude d'un projet définitif de nouveau club-house et de réaménagement de la zone sportive,

vu les dépenses effectuées dans le cadre de cette étude pour un montant total de CHF 118'496.55, figurant au bilan, dans le patrimoine administratif,

vu les crédits d'engagement de CHF 11'440'000 et CHF 1'020'000 votés le 17 mai 2021 pour la construction d'une crèche et d'un restaurant, ainsi que pour les travaux de réaménagement de la zone sportive,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 3 novembre 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

- 1. De procéder à un amortissement, non planifié, des coûts liés au crédit d'étude du projet de nouveau club-house et du réaménagement de la zone sportive non suivi de réalisation, pour un montant de CHF 118'497.-.*
- 2. De comptabiliser cet amortissement sous la rubrique 34.33.*
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 118'497.-.*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

En l'absence de remarques, cette délibération est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et questions

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite le public de se retirer afin de traiter le dernier point de l'ordre du jour à huis clos.

8. Huis clos : demande de naturalisation

Le Conseil municipal procède à l'examen d'une demande de naturalisation.

La Présidente lève ensuite la séance à 20h40.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Brigitte Schneider-Bidaux

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 novembre 2021

La commission s'est réunie pour étudier le budget de fonctionnement et le plan des investissements pour l'année 2022.

Seront soumis aux votes :

- Le taux des centimes additionnels pour 2022
- Le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2022
- Les projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements 2022, avec les amendements éventuels.

Je remercie la Mairie pour sa présentation très claire du budget (que vous trouverez en annexe de ce rapport) sur l'utilisation des deniers publics. Je remercie aussi Mme Menu et M. Niederhauser pour leur travail et le suivi très rigoureux des finances de notre commune.

Budget de fonctionnement

Les commissaires ont étudié le budget avec attention, voici les objets principaux qui ont été discutés. Ce budget montre une augmentation importante de 1 Mio de CHF dû à divers facteurs, l'augmentation de la population et donc l'investissement dans plusieurs infrastructures, (crèche entre autres), l'administration et l'entretien des bâtiments. De plus, la commune a pu enfin trouver un accord avec la commune de Veyrier pour engager une poste d'APM à plein temps.

Il est prévu d'engager une aide bibliothécaire afin de répondre à la demande et de pouvoir offrir plus d'heures d'ouverture.

-L'association des cuisines scolaires a accepté, à la demande de la commune, de diminuer le prix des repas facturé aux parents de CHF 1.-. Les réserves de trésorerie de l'association étant importantes, la commune va prendre en charge cette baisse à hauteur de CHF 0.50 jusqu'à épuisement de la réserve de trésorerie. Elle sera ensuite entièrement prise en charge par la commune.

-La Mairie a proposé dans son budget une augmentation de la subvention allouée au Festival Assemblage's, car après 10 ans de vie entièrement bénévole, la professionnalisation de certaines tâches semble indispensable afin de pouvoir continuer cette manifestation. La Mairie a fait cette proposition, car le Festival est une grande réussite qui met Troinex en avant, mais elle ne souhaite pas intervenir dans l'organisation, ni municipaliser cette fonction. Cette proposition n'a pas été retenue par la commission. Il est demandé qu'un budget et un projet précis soient présentés avant toute décision. C'est la commission SJLC (sociale, jeunesse, loisir et communication) qui est chargée de ce suivi. La commission décide d'allouer le même montant qu'en 2021 soit 37'500.- aux associations culturelles communales.

-La Mairie propose un montant de CHF 50'000.- pour inciter et favoriser le développement des énergies renouvelables, en lien avec le programme GEnergie 2050 de l'Etat. Les modalités d'octroi de ces subventions ne sont pas encore fixées, c'est la commission DDI (Développement durable et infrastructures) qui est chargée de les mettre en place. La ligne budgétaire pourrait faire l'objet d'un vote complémentaire en cours d'année, en cas de succès.

-En ce qui concerne l'aide humanitaire, la répartition dans les différentes catégories se fait sur la base des organismes qui figurent sur la liste des dons humanitaires et selon les projets en cours. Cela représente pour l'année 2022 0,63% du budget.

-Revenu fiscal : Il est à relever que le montant inscrit au budget se base en grande partie sur les estimations reçues du département des finances (DF), mais que la commune dispose d'une certaine marge de manœuvre pour majorer ou minorer ces prévisions. Les recettes ont été majorées d'environ 5 % afin de tenir compte de l'arrivée de nouveaux contribuables. De plus, les estimations actuelles du DF pour les recettes fiscales 2021 sont plus élevées que celles inscrites au budget 2021.

Vote final du budget : Le budget de fonctionnement amendé avec CHF 10'774'930 aux revenus et CHF 10'700'224 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 74'706 est accepté à l'unanimité.

Plan des investissements 2022 :

Le plan des investissements 2022 avec CHF 8'061'000 aux dépenses et CHF 0 aux recettes est accepté à l'unanimité.

Taux de centimes additionnels pour 2022 :

Le taux du centime additionnel pour 2022 est maintenu à 40 à l'unanimité.

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2022 :

Le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2022 est maintenu à 100% à l'unanimité.

Délibération D237

Pour finir, la Mairie propose de procéder à un amortissement non planifié d'un crédit d'étude qui n'a pas eu de suite, mais qui a débouché sur l'élaboration d'un nouveau projet, le projet en construction de la crèche, du restaurant et du réaménagement de la zone sportive.

La commission a dans son ensemble accepté ce crédit supplémentaire de CHF 118'497.-

Je vous remercie de votre attention et vous propose de suivre les décisions de la commission.

Troinex le 3 novembre 2021

Brigitte Schneider-Bidaux